

Marine Le Pen accuse : on avait les moyens d'empêcher les assassinats de la nuit dernière

écrit par Christine Tasin | 14 juin 2016



5 minutes pour mettre les pieds dans le plat, avec le rappel de l'arsenal juridique français :

-l'article 411-4 du code pénal qui permet de mettre préventivement hors d'état de nuire ceux qui ont trempé dans le marigot djihadiste. Cazeneuve a menti, une fois de plus en prétendant que l'Etat de droit ne le permettait pas.

- la déchéance de nationalité qui n'a pas été présentée au vote mais qui peut être très efficace, à condition de retrouver nos frontières.

- l'arrestation en masse de ceux qui menacent les nôtres. Or 100 seulement "fichés S" ont été arrêtés, sur combien de milliers ?

- Il nous faut les moyens de mener la guerre